

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 27 MARS 2014</p>

Présents

Franck BARBIER
Ghislaine DENISSELLE
Sylvie DIVERCHY
Inès FONTAINE, suppléante de Céline ANSART
Jérôme GRAINDORGE
Arnaud HUFTIER
Bernard KAMINSKI
Anne Sophie LEROY
Sébastien MALAPEL
Adrien PILNIAK
Emilie SIMONEAU
Aurélien VANDENBERGUE
Bachir ZOUDJI

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER
Inès FONTAINE – Pouvoir à Adrien PILNIAK pour la fin de la séance
Laurent COULON – Pouvoir à Bernard KAMINSKI

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 10/12/2013

Il n'y pas de remarques des membres du conseil.

Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 10/12/2013 :

Le compte rendu du conseil d'UFR du 10/12/2013 est adopté à l'unanimité.

2° Informations générales

F BARBIER présente tout d'abord les nouveaux représentants des usagers au conseil d'UFR qui ont été élus le 11/02/2014. Il s'agit de :

- Anne-Sophie Leroy – Suppléante : Aude Vitoux,
- Aurélien Vandenbergue – Suppléant : Louis Prissette,
- Céline Ansart – Suppléante : Inès Fontaine,
- Adrien Pilniak – Suppléant : François Broche.

F BARBIER rappelle ensuite les dates des conseils à venir :

Un conseil d'UFR est ajouté le 14/04/2014 à 17h concernant les fiches AOF1 qui ne sont pas disponibles ce jour et qui doivent être présentées au conseil.

Les autres conseils auront lieu :

- Conseil UFR : 02/06/2014 à 09h – Election du directeur
- Conseil Enseignement : 27/06/2014 à 09h
- Conseil UFR : 27/06/2014 à 14h

3° Présentation du compte financier 2013

G DENISSELLE présente le compte financier 2013.

Le résultat :

Les recettes se sont élevées à 336 359,91 € et les dépenses à 299 142,77 €, soit un résultat excédentaire de 37 217,14 €. Ce résultat ne prend pas en compte 28 197,88 € de charges de personnel reversées aux autres composantes de l'UVHC au titre des enseignements effectués par les enseignants de ces dernières à la FSMS, qui ont été déduits des crédits ouverts en dépense. En intégrant cette donnée, le résultat serait de 9 019,27 €. Il faut considérer par ailleurs que 5 094€ de taxe d'apprentissage versés à tort à un autre institut de l'UVHC ont été reversés au budget mi-décembre, et n'ont donc pu être intégrés dans la DBM du mois de novembre ce qui aurait permis son utilisation.

Les recettes :

Les recettes ont augmenté de 7 466,29 € soit 2,3% en sachant qu'elles avaient diminué de 17,8% en 2012.

Par rapport à l'an dernier, on note :

- une augmentation de la dotation financière de 14 261 €, soit +5,31 %,
- une diminution des ressources propres de 6 794,61 € soit -11,28%. Cette baisse est due principalement à une diminution de 5 459,75 € des prestations de formation continue et des inscriptions au DU Sciences du Mouvement Humain de 4 800 € alors que le collecte de taxe d'apprentissage a progressé de 6 953,27 €.

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement ont diminué de 49% par rapport à 2012, pour représenter un montant de 33 688,49 €. Les investissements ont porté principalement sur des équipements pédagogiques scientifiques et informatiques.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 % et représentent un montant de 49 456,97 €. Cette légère augmentation est l'effet d'une part de :

- l'augmentation des entrées de piscine en raison de l'augmentation des effectifs de licence et du report de certaines factures de 2012,
- l'achat de peinture pour rénover les couloirs du bâtiment de la FSMS,
- l'achat d'un logiciel de correction de QCM en raison de l'augmentation des effectifs de licence 1ère année de 40%.

D'autre part, concernant les autres dépenses de fonctionnement, celles-ci sont restées relativement stables, avec une diminution des frais de publicité.

Le montant des dépenses de prestations internes a diminué de 2 000 € pour s'élever à 10 571,32 €. Par ailleurs, les dépenses reversées au SUAPS concernant l'entretien et le renouvellement de matériel sportif se sont élevées à 7 091 €.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 22 208,49 €, soit 10 % (243 113,58 € de dépenses en ajoutant les versements entre composantes ; le chiffre 2012 est de 220 905,09 €). Cette augmentation est due à la combinaison des éléments suivants :

- le paiement d'heures réalisées en 2013 en charges à payer sur cet exercice pour un montant de 16 036 €
- le paiement des heures d'enseignement en CM dès lors que l'effectif du groupe était supérieur à 25 étudiants (augmentation des effectifs en licence 2ème année).

Suite à cette présentation, S MALAPEL fait remarquer qu'il serait intéressant de faire plus de publicité pour la formation continue.

F BARBIER précise que, en ce qui concerne la formation continue, les ressources propres qu'elle génère peuvent faire diminuer le montant de la subvention versée par l'UVHC et qu'en raison du caractère aléatoire de ces ressources, cela peut mettre la composante en difficulté financière.

S MALAPEL ajoute ensuite qu'il faut faire passer le message aux étudiants qu'ils sont tous concernés par la collecte de la taxe d'apprentissage et doivent faire appel à leur réseau de relations. Par ailleurs, il rappelle qu'il est possible de se faire verser cette taxe en mobilier, etc...

B ZOUDJI indique qu'il serait intéressant de s'adresser aux anciens étudiants dans la campagne effectuée.

F BARBIER répond que la gestion du réseau des anciens étudiants doit effectivement être une des priorités du futur directeur de la FSMS.

4° Calendrier 2014-2015

F BARBIER présente le calendrier pédagogique 2014-2015.

E SIMONEAU demande pourquoi la dernière période de cours du 2nd semestre dure 6 semaines au lieu de 4.

S MALAPEL répond que ces semaines supplémentaires sont pour une part des semaines de révision et pour une autre part des semaines où se déroulent les stages.

F BARBIER ajoute que cette période de l'année comporte des jours fériés et qu'il y a souvent des cours reportés à replacer.

A-S LEROY fait part du problème des stages APAS qui se déroulent tout au long du semestre car ils comportent des volumes horaires peu importants par jour.

S MALAPEL déplore en effet que des étudiants soient absents du cours en raison de leur participation au stage au même horaire. Il est favorable à des stages massés et à la mise en place de visites de stage.

B ZOUDJI fait remarquer qu'en fonction des effectifs importants, les stages sont plus difficiles à obtenir.

S MALAPEL précise que le Ministère a indiqué que les stages en licence ne sont pas obligatoires et que dans ce cas on peut diminuer le volume horaire des stages en APAS.

E SIMONEAU indique que le stage a pour objet de mesurer les progrès des sujets sur le long terme et qu'il est impossible d'effectuer un stage massé.

J GRAINDORGE pense que l'on pourrait dans ce cas intégrer d'autres objectifs dans le stage comme la connaissance de la structure par exemple. Il rappelle que l'intégration des stages dans la formation constitue l'identité de notre formation et que ce module est même incontournable. Il propose de revoir les compétences à aller chercher durant les stages et éventuellement regrouper les étudiants sur plusieurs structures afin de les faire découvrir plus d'environnements.

F BARBIER conclut en indiquant qu'il faut discuter de ce sujet avec S LETENEUR, responsable des stages APAS.

A-S LEROY demande ce qu'il en est de la semaine de positionnement.

S MALAPEL répond que cette semaine avait pour but d'une part de finaliser les travaux administratifs en raison de l'arrivée de nouveaux personnels et d'autre part de constituer des groupes de niveau. Or, en pratique, les groupes de niveau ne sont pas souhaités par la nouvelle enseignante en anglais et les groupes sportifs subissaient des modifications en raison de nombreuses demandes d'étudiant de

changement de groupe. De plus les informations concernant les structures et services de l'UVHC sont données lors de l'University Day. Il n'apparaissait donc plus opportun d'organiser cette semaine. A PILNIAK fait remarquer que l'University day ne remplace pas les interventions lors de la prérentrée concernant la FFSU et le SIO-SIP. F BARBIER propose de reporter le vote de ce calendrier au prochain conseil.

5° Fiches AOF 1

F BARBIER indique que les fiches descriptives de la formation ne sont pas disponibles et qu'elles seront votées lors du prochain conseil.

Il présente les différentes formations qui seront proposées dans le dossier d'accréditation.

- Licence STS
 - Mention STAPS
 - Parcours: Education et Motricité
 - Parcours: Management du Sport
 - Parcours: Activités Physiques Adaptées et Santé
- DEUST : Animation et Gestion des Activités physiques, sportives et culturelles
- Licence Professionnelle : (AGOAPS) SPORTICE
- Master STS (partenariat "Grand Nord")
 - Mention Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique
 - Parcours: Conception de produits et de services
 - Parcours: Mesures et Modélisations des Mouvements Humains (FC à distance)
 - Parcours: Sciences du Sport et de l'Activité Physique
- Master DEG (partenariat avec l'IAE)
 - Mention Entreprenariat et management de projet
 - Parcours : Gestion et création d'unités sportives et de loisirs
- Master MEEF (partenariat avec l'ÉSPÉ)
 - Mention Enseignement du Second Degré
 - Parcours : EPS

B ZOUDJI demande pourquoi le master Sciences du Sport et de l'activité physique est un parcours du master IEAP.

F BARBIER répond que c'est la seule mention STAPS qui reste et que les masters Recherche ne sont plus autorisés.

B ZOUDJI pense que l'appellation Sciences du Sport et de l'activité physique devrait être l'appellation « chapeau » du master. Il souhaite que les collègues soient informés de ces restructurations et partenariats avant le prochain conseil.

F BARBIER répond que cet intitulé est issu d'une concertation avec l'ensemble des partenaires du parcours recherche " STAPS Grand Nord" et qu'à ce titre elle ne peut être modifiée.

Vote pour la proposition de cette offre de formation :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

6° Questions diverses

A VANDENBERGUE indique que de nombreux étudiants pratiquent les arts martiaux et que cette discipline n'est pas proposée parmi les spécialités en APSA.

F BARBIER répond qu'il faudrait d'abord quantifier la demande parmi les étudiants de L1 pour envisager des propositions.

A VANDENBERGUE suggère de réaliser une enquête auprès des étudiants.

S MALAPEL propose que les étudiants réalisent le document, qui sera ensuite diffusé par la FSMS lors des examens.

AS LEROY demande si des modules du type BAFA, certificats sportifs, C2I2E...seront proposés aux étudiants.

F BARBIER précise que ceux-ci constituent des modules transversaux et il attend de connaître les modalités de financement de ces modules pour en déterminer la liste.

S MALAPEL rappelle que ces modules doivent avoir une durée minimale de 18 heures.

AS LEROY évoque un problème de correction de copie en protocole APAS. Il manquait des pages aux copies scannées.

S DIVERCHY répond qu'une vérification a bien eu lieu lors de l'envoi à l'enseignant et rappelle que cet envoi a été fait à la demande de l'enseignant alors que l'administration est contre ce procédé pour des raisons de sécurité et de travail supplémentaire. Les enseignants doivent venir chercher les copies.

En tout état de cause, F BARBIER rappelle que les étudiants peuvent demander la consultation des copies auprès de l'administration.

A PILNIAK indique que la configuration des salles d'examens pour les premières années et que le format des sujets en QCM facilite la fraude.

F BARBIER reconnaît que les conditions d'examen ne sont pas actuellement optimales compte tenu de la structure des amphithéâtres et de l'absence de salle d'examen suffisamment vaste au sein de l'UVHC.

S MALAPEL évoque la possibilité, afin de ne pas perturber les épreuves, de faire émarger les étudiants qui viennent uniquement faire acte de présence aux examens au début de l'épreuve et de les laisser partir immédiatement.

Après discussion avec les différents membres du conseil et en raison du problème de comptabilisation du nombre de copies, cette possibilité est écartée.

La séance est levée à 16h30.